



Inspecteur de la santé publique vétérinaire



Concevoir, élaborer et mettre en œuvre la politique de surveillance et de contrôle dans les domaines de la santé animale, de la sécurité sanitaire des aliments et de l'environnement, de la ferme à la table.

L'inspecteur de santé publique vétérinaire est un vétérinaire expert des actions en rapport direct ou indirect avec les animaux et leurs produits, pour contribuer à la préservation de la santé humaine. Il exerce, en tant que fonctionnaire d'état, des fonctions d'encadrement, d'expertise scientifique et technique, de gestion des risques et de management des crises sanitaires

Activités

Par ses missions, l'inspecteur de santé publique vétérinaire est amené à

- Organiser et superviser la surveillance et le contrôle officiel dans les élevages, les abattoirs, les entreprises agroalimentaires
- Concevoir des plans de lutte contre les maladies des animaux d'élevage pour éviter leur propagation, notamment celles transmissibles aux humains (les zoonoses)
- Gérer les alertes sanitaires et les crises lorsque ces maladies surviennent
- Préserver les milieux naturels et la faune
- Exercer des missions variées répondant aux attentes de la société (place de l'animal dans la société, agriculture, alimentation..)

Dans son quotidien il encadre des équipes, organise des enquêtes épidémiologiques, établit des plans de surveillance et des bilans synthétiques et statistiques des actions conduites. Il participe activement aux réunions tenues avec les administrations, les élus et représentants de la Fonction Publique Territoriale, les organisations professionnelles et de consommateurs. Il peut également enseigner, faire de la recherche.

Profil personnel + / -

- Scientifique, dévoué à l'intérêt général et au service public
- Aptitude au travail en autonomie et en équipe
- Aptitude aux missions d'encadrement
- Aptitude à la mobilité

Sous l'autorité des maîtres compétents du domaine

Les services de l'état aux échelons départementaux, régionaux et nationaux mais aussi en Europe et à l'international dans les ambassades...

Perspectives d'évolution

Le plus souvent salarié d'une entreprise vétérinaire en début de carrière, le vétérinaire peut choisir d'exercer en libéral en créant son entreprise, en s'associant avec d'autres vétérinaires, ou encore se spécialiser dans une espèce ou une discipline et devenir consultant pour traiter des cas cliniques complexes.

Témoignages en vidéo

<https://www.dailymotion.com/video/x79kyhg>

<https://www.youtube.com/watch?v=LFijMA92cZ8>

Formations

- Le recrutement s'effectue par concours en fin de 4^e année pour les étudiants vétérinaires, à la fin des études d'ingénieur agronome ou au cours de l'expérience professionnelle vétérinaire.
- L'École Nationale des Services vétérinaires (ENSV) assure une formation d'1 ou 2 ans selon le niveau d'entrée